

[Text]

A mon avis, toutefois, il aurait été illogique de notre part de ne pas profiter pleinement de tout le temps disponible pour planifier la mise en œuvre des propositions.

Dans un domaine aussi complexe que celui de l'administration des impôts, il était inimaginable de laisser passer une occasion aussi unique, même si certaines de nos études ne vont s'avérer que de peu d'utilité.

Même si nous avons élaboré une certaine planification à partir des propositions du Livre blanc, nous sommes conscients que, selon toute probabilité, de nombreux changements surviendront. Certains seront très importants, d'autres le seront moins. Je tiens cependant à vous rappeler que la formulation de la politique fiscale tombe sous la responsabilité de mon collègue le ministre des Finances, tandis que, comme ministre du Revenu national, j'ai la responsabilité d'administrer les lois et les règlements découlant de cette politique.

Si je me suis répété je m'en excuse, mais je voulais insister sur l'importance de la planification et souligner le rôle majeur qu'elle joue lorsqu'on veut assurer la transition harmonieuse d'un régime fiscal à un autre.

On peut également profiter de l'exemple que nous ont donné d'autres pays qui ont tenté de faire des changements radicaux sans planification préalable et qui se sont heurtés à des problèmes quasi insurmontables.

Monsieur le président, il est impossible à une réunion comme celle-ci de traiter toutes les questions qui ont été soulevées au sujet du Livre blanc. Je voudrais m'en tenir aux questions qui présenteront le plus d'intérêt pour vous et je suis sûr que vous aurez d'autres questions à formuler au cours de cette rencontre.

Reporting Requirements—Capital Gains. A question relating to capital gains that has been mentioned a number of times by committee members, by witnesses and by the public, concerns the requirements for Valuation Day.

Let me say that on the basis of the proposals—and this is a very important paragraph, Mr. Chairman—it would not be necessary for taxpayers to file a V-Day information return. The only exception we anticipate at the moment is the requirements for closely-held corporations as outlined by the Department of Finance in Release 70-34 dated March 19, 1970.

I should point out that many assets held on V-Day will never be sold, and also, because of exemptions, many assets, particularly those held for personal use, would not be subject to tax under the proposed formula. These are

[Interpretation]

In my opinion, however, it would have been illogical for us not to take full advantage of all the available time to plan for the implementation of the proposals.

In such a complex field of administration as taxation, it is unthinkable that we would pass up this unique opportunity even though some of our studies will be of little use to us.

While our planning is based on the White Paper proposals we recognize the probability there will be many changes of both major and minor nature. However, I want to remind you that the ministerial responsibility for the formulation of tax policy is that of my colleague, the Minister of Finance. While, as Minister of National Revenue have the responsibility for the administration of laws and regulations based on that policy.

If I have been rehealing myself in underlining the importance of advanced planning, it is only because I want to stress how vital it is to a smooth transition from one tax system to another one.

Obviously at a session of this kind, I cannot cover all the issues raised on the White Paper. We see what they have done in other countries in this area. Without planning, they have had problems.

It is not possible, Mr. Chairman, to cover all the issues raised on the White Paper. But I would like to refer to several matters which I believe will be of interest to you. No doubt you will wish to raise others in the course of this meeting.

Exigences en matière de déclaration—Gain de capital. Une question à propos des gains de capital a été soulevée à plusieurs reprises par les membres du Comité, par des témoins et le public en général, à savoir quelles seraient les exigences à observer le jour de l'évaluation.

J'en viens à un alinéa très important. Il ne serait pas nécessaire pour les contribuables de remplir une formule de renseignements lors du Jour-E. La seule exception que nous prévoyons en ce moment a trait aux exigences pour les sociétés fermées comme l'indique le communiqué 70-34 du ministère des Finances en date du 19 mars 1970.

Je me dois de souligner qu'une bonne partie des avoirs retenus le Jour-E ne seront jamais vendus et qu'en outre, une bonne partie de ceux-ci, notamment ceux qui sont retenus à des fins personnelles, ne seront pas